

le tout faisant suite au télégramme adressé à Sa Seigneurie et dont copie vous a été envoyée aussi par télégraphe:

J'ai, etc.,

JOSEPH W. TRUTCH.

A l'honorable
Secrétaire d'Etat,
Ottawa.

Le lieutenant-gouverneur au comte de Carnarvon.

Le 11 juin 1874.

MILORD.—J'ai l'honneur de vous informer qu'aujourd'hui, sur la demande de mes conseillers responsables, j'ai adressé à Votre Seigneurie une dépêche ainsi conçue :—" Au Secrétaire Colonial, Londres, le 11 juin.—Le ministère désire que je vous informe qu'un délégué se rend immédiatement à Londres pour présenter l'appel " de la Colombie-Anglaise contre le non-accomplissement des termes de l'union avec " le Canada en ce qui concerne le chemin de fer. "

J'ai, etc.,

JOSEPH W. TRUTCH.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,

OTTAWA, le 11 juillet 1874.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 40, du 11 *ultimo*, relative à une copie d'une minute de votre conseil exécutif, au sujet du prétendu non-accomplissement par le gouvernement fédéral de la 11^{me} clause des termes de l'union, et recommandant que la cause soit soumise au gouvernement impérial dans un mémoire présenté au Secrétaire d'Etat pour les Colonies par le procureur-général de la Colombie-Anglaise, agent et délégué spécial du gouvernement de cette province.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Sous-Secrétaire d'Etat.

A Son Honneur le lieutenant-gouverneur
de la Colombie-Anglaise,
Victoria.

(759 D.)

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 8 juillet 1874.

Dans une dépêche en date du 11 juin 1874, Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Anglaise inclut une minute du conseil exécutif de cette province représentant que la Colombie-Anglaise souffre de grands dommages à cause du non-accomplissement par le Canada de la 11^{me} clause des termes de l'union, et qu'il importe, dans les intérêts de la province, que la cause soit soumise au gouvernement impérial dans un mémoire qui devra être présenté au Secrétaire d'Etat pour les Colonies par le procureur-général de la Colombie, comme agent spécial et délégué de ce gouvernement.

Le lieutenant-gouverneur dit que, conformément à l'avis de ses ministres, il a nommé l'honorable Geo. Anthony Walkem, procureur-général de la province, agent spécial et délégué, et, à leur demande, il exprime le désir que Votre Excellence soit informée que M. Walkem a été nommé agent spécial et délégué, et qu'elle veuille bien faire connaître au très-honorable Secrétaire principal de Sa Majesté pour les Colonies, que M. Walkem a été autorisé à lui remettre un mémoire de ce gouvernement appelant à Sa Majesté, et à appuyer les demandes formulées dans le dit mémoire.